Reçu en préfecture le 08/04/2022

Affiché le 08/04/2022

SLOW

ID : 062-216204271-20220401-DCM_2022_039-BF



Hénin-Begumont

Ville d'Hénin-Beaumont
Direction des Affaires Juridiques
Vu pour être annexé
à la délibération ** bll - 039
LE MAIRE, STEEVÉ BRIOIS

Note de présentation du budget primitif 2022

Note de présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles.

(Art. L2313-1 du CGCT modifié par l'Art. 107 de la loi NOTRe).

Reçu en préfecture le 08/04/2022

Affiché le 08/04/2022



ID: 062-216204271-20220401-DCM_2022_039-BF

La loi du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République, dite loi NOTRe, a modifié l'article L.2131-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) relatif à la publicité des budgets et comptes. Ainsi, une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles doit être adossée aux documents budgétaires et être mis en ligne sur le site internet de la Commune.

La présente note répond à cette obligation.

Le budget de la Commune, comme toutes les autres catégories de collectivités territoriales (communes, départements et régions), est structuré en 2 sections :

- Une section de fonctionnement dans laquelle sont englobées toutes les dépenses et recettes rattachées à la gestion courante de la ville,
- Une section d'investissement dans laquelle sont regroupées toutes les dépenses de travaux et l'encaissement des subventions de partenaires comme le Département ou la Région qui viennent compléter le financement des projets communaux.

Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année 2022. Il respecte les principes budgétaires : annualité, universalité, unité, équilibre et antériorité. Le budget primitif constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité. Il doit être voté par l'assemblée délibérante avant le 15 avril de l'année à laquelle il se rapporte, ou le 30 avril l'année de renouvellement de l'assemblée, et transmis au représentant de l'État dans un délai de 15 jours maximum après la date limite de vote du budget. Par cet acte, le Maire, ordonnateur est autorisé à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget, pour la période qui s'étend du 1er janvier au 31 décembre de l'année civile.

Reçu en préfecture le 08/04/2022

Affiché le 08/04/2022

SLOW

ID: 062-216204271-20220401-DCM_2022_039-BF

Le budget primitif global présenté au vote du conseil municipal pour l'exercice 2022 s'eleve à 82 866 142.90 € avec une section de fonctionnement à 49 940 756.85 € et une section d'investissement à 32 925 386.05 €.

I - SYNTHESE DU BUDGET (opérations réelles + opérations d'ordre)

SECTION DE FONCTIONNEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		
V O T E	CREDIT DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET	49 940 756,85	43 525 491,31		
	+	+	+		
R E P	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT				
R T S	002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE		6 415 265,54		
	=	=	=		
	TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	49 940 756,85	49 940 756,85		

SECTION D'INVESTISSEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	
V O T E	CREDIT D'INVESTISSEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris le compte 1068)	24 745 000,00	29 747 777,93	
	+	+	+	
R E P	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT	6 406 778,11	3 177 608,12	
R T S	002 RESULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTE	1 773 607,94		
	=	=	H	
	TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	32 925 386,05	32 925 386,05	
	TOTAL			
	TOTAL DU BUDGET	82 866 142,90	82 866 142,90	

ID: 062-216204271-20220401-DCM_2022_039-BF

II - SECTION DE FONCTIONNEMENT

a. Recettes de fonctionnement

Recettes de fonctionnement	Rappel budget 2020	Rappel budget 2021	BP_2022	Variation 2022/2021
013 Atténuation de charges	916 698,00	10 315,00	7 441,00	-27,9%
70 Produits des services	1 045 639,92	1 162 106,80	1 096 695,00	-5,6%
73 Impôts et taxes	30 125 590,00	28 420 911,43	28 474 908,43	0,2%
74 Dotations et participations	9 701 071,00	11 841 339,00	11 540 785,55	-2,5%
75 Autres produits de gestion courante	242 775,00	280 060,00	349 500,00	24,8%
76 Produits financiers	559 061,33	559 061,33	559 061,33	0,0%
77 Produits exceptionnels	230 683,41	1 357 883,41	1 450 100,00	6,8%
78 Reprises sur provisions	37 515,00	8 000,00	27 000,00	237,5%
Recettes réelles	42 859 033,66	43 639 676,97	43 505 491,31	-0,3%
042 Opérations de transferts entre section		20 000,00	20 000,00	
043 Opérations a l'intérieur de la section	-	-		
Recettes d'ordre	_	20 000,00	20 000,00	
Total recettes de fonctionnement	42 859 033,66	43 659 676,97	43 525 491,31	-0,3%

Hors excédent de fonctionnement reporté, ces recettes s'établissent à 43 525 491.31 €, soit à un niveau légèrement inférieur à celui de 2021.

Il est à préciser que ces inscriptions budgétaires ont été effectuées selon le principe de prudence qui veut que ne soient inscrites que les recettes « certaines » et/ou sincèrement évaluées selon les données et paramètres disponibles lors de l'estimation.

1) Chapitre 73 – Impôts et taxes

Avec une prévision à 28 474 908.43 €, ce chapitre représente 65.5% des recettes réelles de fonctionnement.

Les impôts locaux :

Consciente de la forte pression fiscale pesant sur les ménages, la municipalité a déjà procédé à plusieurs abaissements du taux d'imposition sur la taxe foncière sur les propriétés bâties (2017, 2019, 2020 et 2021).

Pour 2022 et en adéquation avec le programme municipal pour la nouvelle mandature, il a été décidé de procéder à une baisse du taux d'imposition de la taxe foncière sur les propriétés bâties de 4,0% du taux communal en vigueur avant le transfert de la part départementale.

Pour rappel, avec la mise en place de la réforme de suppression de la taxe d'habitation, en compensation les communes se sont vues transférer la part de taux départemental de taxe foncière. Ainsi, le taux communal voté en 2021 était de 41,32% auquel s'est ajouté le taux du département de 22,26% soit un taux global de 63,58%.

Ainsi, le taux de fiscalité agrégé de la commune et du département évoluera de 63.58 % à 61.93 % soit un taux historique communal de 39,67 % complété d'une part départementale de

Rapportée aux bases prévisionnelles de l'année 2022, cette diminution représente un effort de la collectivité de 498 812 €.

Reçu en préfecture le 08/04/2022

Affiché le 08/04/2022

SLOW

ID: 062-216204271-20220401-DCM_2022_039-BF

Les droits de mutation :

Les produits perçus au regard des ventes immobilières réalisées sur le territoire d'Hénin-Beaumont sont des produits volatiles qu'il faut estimer prudemment. Néanmoins, nous observons sur les trois dernières années, une importante progression de ces droits de mutation (2019 : 0.60 M€ ; 2020 : 0.77 M€ ; 2021 : 0.69 M€) révélatrice d'un dynamisme soutenu du secteur immobilier.

Il a donc été jugé opportun d'évaluer les produits attendus à 650 000 € ce qui demeure prudent.

2) Chapitre 74 – Dotations et participations

Ce chapitre budgétaire est estimé à 11 540 785 € et représente 26.5% des recettes réelles de fonctionnement.

Les deux principales composantes de la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) sont la Dotation Forfaitaire (DF) et la Dotation de Solidarité Urbaine (DSU). La dotation nationale de péréquation (DNP), troisième composante, est devenue depuis quelques années une variable d'ajustement de l'enveloppe globale, elle évolue lentement à la baisse.

Selon nos estimations, l'augmentation de la DSU devrait à nouveau être supérieure à la baisse de la DF.

3) Les autres chapitres budgétaires des recettes de fonctionnement

Les autres chapitres budgétaires représentent 7.5% des recettes réelles de fonctionnement.

Le chapitre 013 « Atténuation de charges »

Le chapitre ne comptabilise désormais que quelques remboursements divers, la prévision pour 2022 est de 7 441 €.

Le chapitre 70 « Produits des services »

Les recettes attendues sont valorisées à 1 096 695 € selon les prévisions d'une année dans un contexte de retour à un fonctionnement classique.

Le chapitre 75 « Autres produits de gestion courante »

Ces produits proviennent, essentiellement, des revenus locatifs des biens immobiliers dont la Ville est propriétaire.

Le chapitre 76 « Produits financiers »

Il s'agit de l'annualité du fonds de soutien à la sortie des emprunts toxiques de 559 061.33 €. Le versement aura lieu jusqu'en 2028.

Recu en préfecture le 08/04/2022

Affiché le 08/04/2022

/04/2022 **= ---**

ID: 062-216204271-20220401-DCM_2022_039-BF

Le chapitre 77 « Produits exceptionnels »

Les remboursements provenant de notre contrat d'assurance garantissant les risques financiers liés aux absences des agents (titulaires ou stagiaires) lors des congés maladie, d'accident de travail constituent l'essentiel du chapitre pour 1 190 000 €. Le reste est composé des recettes que la Ville serait en droit de percevoir à la suite d'actions en contentieux, d'indemnités d'assurance à la suite de dommages ou d'avoir sur facture.

Le chapitre 042 « Opérations de transferts entre section »

Ce chapitre permet de transférer en investissement certains travaux en régie réalisés par les services municipaux. Pour une partie, les dépenses ainsi constatées deviennent éligibles au FCTVA.

b. <u>Dépenses de fonctionnement</u>

Dépenses de fonctionnement		Rappel budget 2020	Rappel budget 2021	BP_2022	Variation 2022/2021
011	Charges à caractère général	8 438 077,08	9 245 902,93	10 044 152,36	8,6%
012	Charges de personnel	26 017 020,85	23 575 000,00	22 496 434,00	-4,6%
65	Autres charges de gestion courante	2 486 543,98	2 679 585,63	2 765 070,49	3,2%
66	Charges financières	1 729 204,74	1 457 383,41	1 334 600,00	-8,4%
67	Charges exceptionnelles	188 800,00	157 500,00	125 500,00	-20,3%
68	Dotation pour risques et charges	4 291,00	-	-	
	Dépenses réelles	38 863 937,65	37 115 371,97	36 765 756,85	-0,9%
023	Virement à la section d'investissement	9 374 473,89	7 018 120,28	11 075 000,00	57,8%
042	Opérations de transferts entre section	1 533 115,04	3 000 000,00	2 100 000,00	-30,0%
043	Opérations a l'intérieur de la section		-		
	Dépenses d'ordre	10 907 588,93	10 018 120,28	13 175 000,00	31,5%
Total dépenses de fonctionnement		49 771 526,58	47 133 492,25	49 940 756,85	6,0%

Pour 2022, les dépenses réelles de fonctionnement sont évaluées à 36 765 756.85 € représentant une diminution de 0.9% au regard du budget voté en 2021.

1) Chapitre 011 - Charges à caractère général

Au titre de l'exercice 2022, le budget s'élève à 10 044 152,36 €, soit une augmentation de 798 249.43 € (+8.6%).

Le chapitre 011 représente ainsi 27.32% des dépenses réelles de fonctionnement.

Pour 2022, les directions ont été dotées d'un budget leur permettant de fonctionner selon une année normale.

ID: 062-216204271-20220401-DCM_2022_039-BF

Reçu en préfecture le 08/04/2022

Affiché le 08/04/2022

2) Chapitre 012 – Charges de personnel

Le prévisionnel s'établit à 22 496 434 € et représente 61.2% des dépenses réelles de fonctionnement

3) Chapitre 65 - Autres charges de gestion courante

Ce chapitre budgétaire totalise 2 765 070.49 € et représente 7.5% des dépenses réelles de fonctionnement.

Ce chapitre intègre désormais les dépenses liées aux services informatiques hébergés (« cloud computing » qui consiste en la fourniture de services informatiques via internet) avec une prévision pour 2022 de 75 468 €. Une partie de dépenses sera éligible au FCTVA.

L'enveloppe budgétaire consacrée au subventionnement des associations locales et sportives est en hausse de 68 050 €.

Il est prévu un maintien de la subvention de fonctionnement du Centre Communal d'Actions Sociales.

4) Chapitre 66 - Charges financières

Les crédits inscrits au chapitre 66 pour 1 334 600 € seront consacrés au remboursement des charges d'intérêts de la dette ce qui représente 3.6% des dépenses réelles de fonctionnement. Cette part est en constante diminution depuis 2014.

5) Chapitre 67 - Charges exceptionnelles

Ce chapitre budgétaire totalise 125 500 € et représente 0.3% des dépenses réelles de fonctionnement. Après avoir été impacté en 2020 des dispositions exceptionnelles prises en faveur des commerçants, ce chapitre revient à son niveau habituel.

Ce chapitre enregistre les annulations de titres sur exercices antérieurs ainsi que les subventions exceptionnelles versées au tissu associatif et des remboursements divers.

6) Chapitre 023 - Virement à la section d'investissement

Ce chapitre d'ordre permet d'alimenter la section d'investissement d'une partie de l'autofinancement de l'année.

7) Chapitre 042 – Opérations de transferts entre section

Il s'agit des amortissements des immobilisations comptabilisés conformément à la délibération 2017-101.

Recu en préfecture le 08/04/2022

Affiché le 08/04/2022



ID: 062-216204271-20220401-DCM_2022_039-BF

III - SECTION D'INVESTISSEMENT

La section d'investissement totalise 32 925 386.05 €.

a. Recettes d'investissement

La présentation, ci-dessous, ne fait pas mention des restes à réaliser en recettes de 2021 pour un montant de 3 177 608.12 €.

Ne sont repris ici que les crédits nouveaux 2022.

Recettes d'investissement	Rappel budget 2020	Rappel budget 2021	BP_2022	Variation 2022/2021
13 Subvention d'investissement	2 531 998,16	4 342 707,35	5 672 538,67	30,6%
16 Emprunts et dettes assimilées	3 000 000,00	3 350 000,00		-100,0%
10 Dotations, fonds divers et réserves	1 612 042,14	1 442 150,52	2 023 547,00	40,3%
1068 Excédent de fonct. capitalisés	9 428 434,13	5 336 571,73	5 002 777,93	-6,3%
024 Produits des cessions d'immobilisation	2 469 997,72	786 700,00	431 924,75	-45,1%
458 Opérations pour le compte de tiers	210 436,98	250 000,00	441 989,58	76,8%
21 Immobilisations corporelles		175 360,18		
21 Immobilisations en-cours		540 924,14		
Recettes réelles	19 252 909,13	16 224 413,92	13 572 777,93	-16,3%
021 Virement de la section de fonctionnement	4 555 053,39	7 018 120,28	11 075 000,00	57,8%
040 Opé. D'ordre de transferts entre sections	3 000 000,00	3 000 000,00	2 100 000,00	-30,0%
041 Opérations patrimoniales	3 000 000,00	3 000 000,00	3 000 000,00	0,0%
Recettes d'ordre	10 555 053,39	13 018 120,28	16 175 000,00	24,2%
Total recettes d'investissement	29 807 962,52	29 242 534,20	29 747 777,93	1,7%

Le total des recettes réelles d'investissement s'élève à 13 572 777,93 €.

Il est à préciser que ces inscriptions budgétaires ont été effectuées selon le principe de prudence qui veut que ne soient inscrites que les recettes « certaines » et/ou sincèrement évaluées selon les données et paramètres disponibles lors de l'estimation.

1) Chapitre 10 – Dotations et fonds propres

Il s'agit principalement du FCTVA et dans une moindre mesure de la taxe d'aménagement (TA). Les prévisions 2022 s'établissent à 1 928 547 € de FCTVA et 95 000 € de TA.

A noter qu'en début d'année 2021, la commune a mandaté un cabinet pour une mission d'optimisation de la régularisation de TVA par le biais du FCTVA. Les résultats sont attendus sur l'exercice 2022.

2) Compte 1068 – Excédents de fonctionnement capitalisés

Ce compte s'établie à 5 002 777.93 € conformément à la délibération prise concernant l'affectation du résultat de l'exercice 2021. Il sert à couvrir le déficit de la section d'investissement constaté à la clôture 2021 ainsi que le solde des restes à réaliser.

Recu en préfecture le 08/04/2022

Affiché le 08/04/2022



ID: 062-216204271-20220401-DCM_2022_039-BF

3) Chapitre 13 – Subventions d'investissement

La commune, compte tenu des notifications reçues et de leur modalité de versement, estime les perceptions à hauteur de 3.18 M€ en RAR 2021 et 5.67 M€ en nouveaux crédits.

4) Chapitre 16 – Emprunts et dettes assimilées

Pour 2022, ce chapitre ne comporte pas d'inscription.

La volonté de la municipalité reste et demeure de recourir le moins possible au financement par emprunt et donc de financer ses projets par l'optimisation de ses fonds propres et l'obtention de subventions.

5) Chapitre 024 – Cessions d'immobilisation

Les prévisions de ventes de patrimoine s'élèvent à 431 924,75 € en 2022.

6) Chapitre 458 - Opérations pour le compte de tiers

Le chapitre enregistre les opérations en maîtrise d'ouvrage unique réalisées avec la Fédération Départementale d'Énergie du Pas-de-Calais (FDE 62) sur les travaux rue Barbusse pour 63 342,64 € et Chemin de Jérusalem pour 378 646.64 €.

7) Chapitre 021 - Virement de la section de fonctionnement

Contrepartie du chapitre 023 de la section de fonctionnement, cette recette constitue une partie de l'autofinancement de l'année.

8) Chapitre 040 – Opérations de transferts entre section

Il s'agit de la contrepartie des amortissements passés en dépenses de fonctionnement et du transfert le cas échéant vers la section d'investissement des plus-values de cessions.

9) Chapitre 041 – Opérations patrimoniales

Le chapitre 041 équilibré en dépense et en recette retrace les opérations d'ordre à l'intérieur de la section d'investissement. Il s'agit par exemple du basculement des frais d'études et d'insertion suivis de réalisation au compte de travaux correspondant.

Reçu en préfecture le 08/04/2022

Affiché le 08/04/2022

SLOW

ID: 062-216204271-20220401-DCM_2022_039-BF

b. Dépenses d'investissement

La présentation, ci-dessous, ne fait ni mention des restes à réaliser de 2021 à hauteur de 6 406 778.11 € ni du déficit de la section à la clôture 2021 de 1 773 607.94 €. Ne sont repris ici que les crédits nouveaux 2022.

Le total des dépenses d'investissement s'élève à 24 745 000.00 €.

	Dépenses d'investissement	Rappel budget 2020	Rappel budget 2021	BP_2022	Variation 2022/2021
	Total des opérations d'équipement	13 703 238,65	18 089 893,53	18 000 000,00	-0,5%
13	Subvention d'investissement	789,00	44 896,69		-100,0%
16	Emprunts et dettes assimilées	5 558 500,16	3 510 088,46	3 720 000,00	6,0%
10	dotations	11 089,21	35 195,00	5 000,00	-85,8%
458	Opérations pour le compte de tiers	210 436,98	854 266,78		-100,0%
Dépenses réelles		19 484 054,00	22 534 340,46	21 725 000,00	-3,6%
040	Opé. D'ordre de transferts entre sections	-	20 000,00	20 000,00	0,0%
041	Opérations patrimoniales	3 000 000,00	3 000 000,00	3 000 000,00	0,0%
	Dépenses d'ordre	3 000 000,00	3 020 000,00	3 020 000,00	0,0%
	Total dépenses d'investissement	22 484 054,00	25 554 340,46	24 745 000,00	-3,2%

1) Les opérations d'équipement

Les opérations de dépenses d'équipement représentent 18 000 000.00 € et se répartissent comme suit :

OPERATION	CREDITS NOUVEAUX 2022	
10_EGLISES	295 000,00	
15_GARE/PERCHE	12 139,53	
16_PISCINE-SALLE POLYVALENTE	6 872 000,00	
17_VIDEOPROTECTION	125 000,00	
19_RESERVE FONCIERE	814 730,00	
21_SPORT	450 450,00	
22_VOIRIE	5 676 530,66	
24_CULTURE	290 600,00	
29_BATIMENTS SCOLAIRES / ECOLES	625 324,41	
30_BATIMENTS COMMUNAUX	782 800,00	
31_VILLE JARDIN	620 840,00	
32_PROPRETE URBAINE	80 000,00	
34_CIMETIERES	131 800,00	
35_EQUIPEMENT DES SERVICES MUNICIPA	482 785,40	
39_REDYNAMISATION DU CENTRE VILLE	740 000,00	
BUDGET TOTAL	18 000 000,00	

ID: 062-216204271-20220401-DCM_2022_039-BF

Recu en préfecture le 08/04/2022

Affiché le 08/04/2022



Dans ces opérations, les crédits réservés pour Beaumont représentent un total de 565 142 € avec notamment les dépenses suivantes :

- 205 000 € pour des travaux intérieurs et extérieur de l'église ;
- 61 560 € pour des travaux d'enfouissement rue St Martin ;
- 10 742 € pour des aménagements rue Henri Caupin ;
- 20 000 € pour la mise en conformité électrique de l'école Blum ;
- 161 000 € pour des travaux de réhabilitation de la mairie annexe ;
- 21 840 € pour la création d'un point eau pour le verger de Beaumont ;
- 5 000 € pour le lancement d'une étude d'agrandissement du cimetière ;
- 60 000 € pour la réfection de l'ancien « Proxi »
- 20 000 € pour la réhabilitation du monument aux morts

2) Chapitre 16 – Emprunts et dettes assimilées

Ce chapitre totalise 3 720 000 € correspondant :

- au remboursement en capital de la dette communal pour 3 710 000 €;
- au remboursement de dépôts et cautionnements pour 10 000 €;

Depuis 2016, le remboursement de la dette en capital est plus important que le remboursement de ses charges d'intérêts.

En 2014, le remboursement de la dette en capital représentait 46.72% de l'annuité contre aujourd'hui 73.5% en 2022.

3) Chapitre 040 – Opérations de transferts entre sections

Il s'agit de la contrepartie du chapitre 042 des recettes de fonctionnement pour la valorisation de certains travaux en régie réalisés par les services municipaux et du transfert le cas échéant vers la section d'investissement des moins-values de cessions.

4) Chapitre 041 – Opérations patrimoniales

Le chapitre 041 équilibré en dépense et en recette retrace les opérations d'ordre à l'intérieur de la section d'investissement. Il s'agit par exemple du basculement des frais d'études et d'insertion suivis de réalisation au compte de travaux correspondant.

Reçu en préfecture le 08/04/2022 Affiché le 08/04/2022

ID: 062-216204271-20220401-DCM_2022_039-BF